

A PRECISER

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

Compensation au sein des unités et entre unités du semestre 1
Pas de compensation entre les 2 semestres
Pour le semestre 2, pas de compensation entre le stage et les autres UEs
Stage de M1: 8 semaines minimum, 16 semaines maximum

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES:

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

- D/ **ECI*** **Evaluation continue intégrale**
Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique):

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
- | | | |
|-----|--------------------------|---|
| (1) | $(N1+N2)/2$ | } Prise en compte de la meilleure des 2 notes |
| | $(N1+N2+N3)/3$ | |
| (2) | $(N1+N2+N3)/3$ | } Prise en compte de la meilleure des 2 notes |
| | N3 | |
| (3) | N1;N2;N3 | Meilleures des 2 notes / 3 |
| (4) | Autre formule à préciser | Soumis à validation de la CFVU |

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)